Les inondations de sous-sols

Lorsqu'un usager nous signale une inondation, les délégataires commencent par vérifier l'origine de l'inondation.



Plusieurs cas :

- Inondation des rues et des sous-sols par **déversement des eaux pluviales qui ruissellent en surface**, notamment lors d'orages très intenses. Dans ce cas, les eaux de ruissellement sont tellement importantes sur la voirie que l'engouffrement dans les collecteurs est plus longue.
- **Infiltrations** dans les sous-sols ou **traces d'humidité**.

Plusieurs causes peuvent être envisagées :

- Eau propre provenant d'une fuite du réseau d'eau potable. Il incombe à la ville et à VEOLIA EAU d'intervenir. L'agglo n'intervient pas dans ce cas.
- Eau propre provenant d'une nappe souterraine peu profonde, alimentée par les pluies : la seule solution viable est d'étancher les murs de soubassement de la maison. L'agglo n'intervient pas ici.
- Eau propre provenant du réseau public d'eaux pluviales. Le délégataire doit localiser et réparer la fuite du réseau des eaux pluviales le plus rapidement possible. L'agglo et ses délégataires interviennent dans ce cas.
- Eau souillée provenant du réseau public d'eaux usées. Le Délégataire doit localiser et réparer la fuite du réseau des eaux usées le plus rapidement possible. L'agglo et ses délégataires interviennent également dans ce cas.





Infos pratiques

Dans chaque situation décrite, le propriétaire doit faire une déclaration à son assurance.

Contact

Val Parisis Agglo

01 30 26 39 41

Du lundi au jeudi

8h30-12h30 / 13h30-17h45

Vendredi de 8h30-12h30

Liens utiles
Signaler une anomalie sur le réseau d'assainissement